Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230612-2023_076-DE

Ruy-Montceau

COMMUNE DE RUY-MONTCEAU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023_076

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

L'an deux-mil-vingt-trois, le douze du mois de juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 27 Date de la convocation : 6 juin 2023

Quorum : 14

Présents : *Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Enguerrand BONNAS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Véronique REBOUL, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Guy RABUEL, Jean-Jacques HYVER, Lilian RENAUD, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Jean-Marc SAÏNO.*

Excusés : *Mireille BARBIER (pouvoir à Denis GIRAUD), Karen ANDREIS (pouvoir à Karine PLATEAU), Jacqueline RABATEL (pouvoir à Régine COLOMB), Elisabeth SKRZYPCZAK (pouvoir à Christine GAGET.*

Absents non-excusés : *Lydia BERENFELD, Etienne MARTIN.*

Paraphe

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : *Karine PLATEAU*

Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2022 est constaté pour un montant de 351 582,06 €, en régression par rapport à 2021 qui s'établissait à 424 582,28 €.
Le résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2022 s'établit à 576 164,34 € et est donc supérieur à l'estimation de 264 488 € prise en compte pour l'élaboration du budget 2023.

L'affectation de ce résultat fait l'objet d'une décision politique. Il doit d'abord équilibrer les résultats de l'exercice antérieur, le surplus pouvant soit être affecté en recette d'investissement, soit être versé au compte 1068 des recettes d'investissement, soit demeurer non-affecté.

La prévision de trésorerie laisse entrevoir un excédent dans chacune des sections en fin d'exercice 2023. Pour ménager toutes les marges de manœuvre dans l'avenir, il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement de 2022 à la section de fonctionnement du budget 2023.

Publié le : 24/06/2025 10:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33384

Envoyé en préfecture le 16/06/2023
Reçu en préfecture le 16/06/2023
Publié le 08/09/2023
ID : 038-213803489-20230612-2023_076-DE

Entendu le rapport de M. le Maire,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité,
[Pour : 19 voix, Contre : Madame COLOMB et pouvoir de Mme RABATEL, Messieurs FARIN, HYVER, RENAUD et RABUEL]

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement constaté au compte administratif du budget général 2022 en recettes de fonctionnement dudit budget pour l'exercice 2023 pour un montant de 576 164,34 €.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 15 juin 2023

Le Maire, Denis GIRAUD

Paraphe

MAIRIE de RUY-MONTCEAU (Isère)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 12 juin 2023
Délibération n°2023_076

Publié le : 24/06/2025 10:34 (Europe/Paris)
Collectivité : Ruy-Montceau
https://www.intramuros.org/ruy-montceau/documents_administratifs/33384